

Editorial

Expertise comptable, goût d'entreprendre et accompagnement en début d'activité

La loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales assigne aux stagiaires et membres de l'IEC une mission d'accompagnement des entreprises en début d'activité. Elle charge les stagiaires d'élaborer, à titre gratuit et sous le contrôle de leur maître de stage, un plan financier au bénéfice des entrepreneurs qui s'établissent pour la première fois. Elle charge par ailleurs les membres externes de fournir gratuitement des conseils de première ligne aux entreprises qui en font la demande au cours de leur première année d'activité.

Le Conseil de l'Institut attache une grande importance à ces dispositions légales, qui s'inscrivent dans l'ensemble des mesures destinées à stimuler la création de nouvelles entreprises. Pour en assurer au mieux la mise en œuvre, l'Institut a récemment mis à la disposition de tous ses membres et stagiaires un manuel qui aborde tous les aspects - financiers, économiques, comptables, fiscaux et juridiques - de la constitution d'une entreprise et de ses premières années d'activité.

Un entrepreneur doit avoir une vision d'avenir et donc être ouvert aux évolutions du marché, mais il dépend aussi de ce marché, de l'opinion publique, des pouvoirs publics. Pour accroître la prospérité et l'emploi, il n'existe qu'une solution : encourager et accompagner la création d'entreprises saines et surtout accorder un solide soutien aux jeunes désireux de démarrer une nouvelle entreprise, tant lors de son lancement que durant les premières années de sa vie. Comme la ministre des Affaires économiques l'a indiqué à juste titre, l'application d'honoraires modérés en contrepartie du suivi et de l'accompagnement des activités durant la phase de lancement – critique – qui suit la constitution de l'entreprise aurait déjà un impact considérable. Ce serait en même temps une façon de maintenir et même de renforcer le goût d'entreprendre. Les experts-comptables et conseils fiscaux sont excellentement formés et dès lors parfaitement à même de contribuer grandement à la réali-

sation de cette importante mission sociale auprès de nos entrepreneurs, dont ils sont la première personne de confiance et le premier conseiller.

Il faut promouvoir le lancement de nouvelles entreprises et nul doute qu'une formation et un accompagnement professionnels sont de nature à y contribuer.



Johan De Leenheer
Président

Une étude menée par l'Unice, la fédération des organisations patronales de l'UE, et récemment publiée, révèle que le nombre d'entrepreneurs par millier d'habitants était moindre en Belgique que dans d'autres pays européens, en raison notamment du recul de l'économie. La prestation de la Belgique est fort moyenne au sein du classement des 14 pays européens pour lesquels l'Unice dispose de données. Nous devons dès lors fermement soutenir les efforts déployés et l'appel lancé par notre ministre des Affaires économiques et ministre de tutelle, Madame Fientje Moerman, en vue d'accroître le goût d'entreprendre et changer la mentalité de nos concitoyens en ce domaine. La demande de collaboration qu'elle a adressée en ce sens à notre Institut nous réjouit donc. L'IEC a toujours souligné et

répété que nos confrères sont les premiers conseillers de nos entreprises et nous ne négligerons dès lors aucun effort susceptible de soutenir la Ministre dans ses intentions.

N'est-ce pas John F. Kennedy qui a dit, très justement: "Change is the law of life, and those who look at the past or the present are certain to miss the future"...!